

**Fourniture de produits et matières premières de production pour les besoins d'Eau de Paris (dont bruts de forge en bronze, laiton, acier et aluminium, éléments forgés et finis en acier et plastiques Autorisation de signature du marché n°17S0100**

**Délibération 2019-069**

**Exposé**

Eau de Paris a lancé une consultation ayant pour objet la fourniture de matières premières de production, pour deux familles de produits, à savoir :

- Des produits et matières issus de la métallurgie de type bruts de forge ferreux et non-ferreux et éléments formés en acier ;
- Des produits et matière issus de la plasturgie.

Ces fournitures sont principalement mises en œuvre par la direction de la distribution pour l'atelier dit « Wallace » et pour la direction de la ressource en eau et de la production pour les agences territoriales Loing, Avre, Voulzie et Vanne et les usines (dont l'atelier des Ormes).

Etaient expressément exclues du champ d'application du présent marché la fourniture d'outillages à main ou électroportatif à usage professionnel de type courant destinés à l'entretien des installations et équipements techniques et la fourniture d'articles de quincaillerie générale, de bâtiment et d'ameublement de type courant, destinés à l'entretien des installations et équipements technique.

La présente consultation est passée selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable selon les articles 26.2 et 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément au décret précité, les prestations ont été dévolues en neuf lots, traités chacun en marché séparé conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un maximum et/ou un minimum défini en valeur.

À la suite de l'analyse des candidatures, seuls les lots 1, 2, 3, 4 et 8 ont pu être agréés, aucune candidature n'ayant été remise pour les autres lots. Les lots 5, 6, 7 et 9 ont donc été déclarés infructueux et relancés selon la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence sous le numéro 18S0042.

Lot	Libellé	Minimum (€ HT) / période	Maximum (€ HT) / période
1	Bruts de forge non ferreux en bronze et en laiton	10 000,00	100 000,00
2	Bruts de forge en acier (inoxydables et noirs, y compris spéciaux)	20 000,00	200 000,00
3	Bruts de forage en aluminium	0,00	20 000,00

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité

à la majorité

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve la passation de l'accord-cadre n°17S0100 relatif à la fourniture de produits et matières première de production pour les besoins d'Eau de Paris (bruts de forge en bronze, laiton, acier et aluminium, éléments forgés et finis en acier et plastiques).

**Article 2 :**

Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer le lot 4 de l'accord-cadre n°17S0100 relatif à la fourniture de produits et matières première de production pour les besoins d'Eau de Paris (bruts de forge en bronze, laiton, acier et aluminium, éléments forgés et finis en acier et plastiques) avec l'entreprise DAVREUX NOIZET.

**Article 3 :**

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2019 et suivants du budget de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris  
Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : **28 juin 2019**

Affiché au siège de la régie le : **28 JUIN 2019**

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 JUIN 2019**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

**28 JUIN 2019**

